

OBJET:

N° 2452 /Agri.11/02/G.P.-

Cultures.-

C.P.L. à Monsieur **DEWANGI**, Agronome de Ter-
ritoire à Kilunga.-

à Monsieur **BICIMBA**, Agronome-adjoint
à Kilunga.-

KIBUNGO



2757

à Monsieur le Chef de Couronne (Tous)

Monsieur,

- Par la présente, contrairement à son habitude, je voudrais parler de deux points :
- 1/ Je vous remercie sincèrement et chaleureusement de l'immense effort que vous avez déployé pour la victoire de la République.
Comme j'ai pu le remarquer dans les régions du Kiviro et du Kasai, les fêtes ont été sans nombre, et débute le matin pour finir à minuit, à boire, à danser avec bonheur. Cela ne montre jusqu'où la population est très heureuse de la République. Soutenez les idées de la République, de la Démocratie dans la population - affermissez leurs idées en ce domaine, qu'ils en aient une conviction absolue.
 - 2/ Mais n'oubliez pas ceci :
La culture : Dites leur de consacrer toute la main-d'œuvre aux cultures, et spécialement à la culture urgente de manioc et patates douces.
Réferez-vous à mes lettres n° 1080/Agri.6/02/G.P. du 25 avril 1961 - à celle n° 1115/A.L.33/02/G.P. du 28 avril 1961 - à celle n° 1234/A.C.1/02 du 3 mai 1961 et celle n° 2513/Agri.7 s/DEL. du 17 octobre 1961.
Je vous prie, chers bourgeois, de vous convaincre de la nécessité de l'abondance de manioc "nganda" dans chaque commune.
Reportez-vous à cet effet à ma lettre n° 1481/A.L.1/02/G.P. du 12 juin 1961.
- Les indigènes cultivent le manioc "peruburuli" "mbetu" dans leurs propres champs, sorte de manioc qui est mûr et mangé après huit mois. Quand vous voyez dans les champs ces espèces de manioc vous-mêmes et votre population dites qu'il y a du manioc dans la commune, si toutefois ainsi ce manioc là existe.
- Mais je vous invite par la présente, à faire planter de préférence et même nécessairement le manioc "nganda" qui lui, reste en terre pendant près de cinq ans et peut ainsi résister à une famine ou à une disette qui pourrait survenir au moment inattendu.
- Si vous laissez les indigènes planter le manioc nganda dans leurs champs qui environnent le lago ou leurs banannières, et que ce manioc doit rester en terre pendant cinq ans - et que c'est une culture qui doit se faire au moins deux fois l'an - bientôt les indigènes n'auront plus des champs aux haricots, maïs - pois - sorgho - patates, cultures qu'ils aiment naturellement planter aux environs des lags.
- D'où qu'il faudrait faire cultiver cette sorte de manioc "nganda" dans les champs communaux. Et pour cela réalisez avec attention le n° 2° et 3° c/ de ma lettre 1480 précitée.
- Si chers bourgeois, d'une part, dans les jours prochains, nous allons travailler de toutes nos forces, à ce que vos gens aient obéi et vous soient entièrement soumis - il y a d'autre part, d'autres autorités qui, sans gêner nullement l'attention des communes, voudront voir cependant votre exécution des articles 32 - 33 et 63/Ord. Gen.
- Je voudrais que cette lettre soit un des points de votre prochaine réunion communale et en copie une suite urgente.-